



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/15693  
30 mai 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2544ème séance, le 30 mai 1984, après l'adoption de la résolution 551 (1984), le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante :

"Touchant la résolution qui vient d'être adoptée au sujet du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement, j'ai été autorisé à faire la déclaration complémentaire suivante au nom du Conseil de sécurité :

Comme on le sait, il est déclaré au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (S/16573) : malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Cette assertion du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

-----